

vrai que les provinces sont déjà représentées ici, mais comme c'est un pacte fédéral qu'on nous demande de modifier, il n'est que juste que chaque province soit consultée, et que sa décision soit rendue dans la plénitude du droit qu'elle possède comme entité distincte. Toutefois, je ne suis pas prêt à accepter toutes les idées émises par mon honorable ami.

Je pourrais citer bon nombre d'autres extraits, mais je n'ennuie pas davantage la Chambre. La plupart, d'ailleurs, figurent déjà dans les Débats.

On a aussi donné à entendre que les Canadiens souffrent d'un complexe d'infériorité; cet état d'esprit résulte, paraît-il, de ce qu'ils ont dû si souvent s'adresser à Londres en vue de faire modifier leur constitution. Or le complexe d'infériorité qui afflige les Canadiens se manifeste bien peu à mon sens. Les gens des provinces Maritimes craignent plutôt le complexe de supériorité dont souffrent d'autres régions du pays.

Le Canada est une nation depuis plusieurs années déjà. Jeune écolier, je me souviens avoir lu des vers de Kipling qui remontent à plus d'un demi-siècle. Le poète signalait qu'à cette époque, les Anglais reconnaissaient le Canada...

A nation spoke to a Nation,

A Queen sent word to a Throne:

"Daughter am I in my mother's house,
But mistress in my own."

A cette époque l'Angleterre reconnaissait le Canada comme nation; elle convenait que nous étions maîtres chez nous. Je suis certain que ceux qui ont pris part à la première Grande Guerre ne souffraient d'aucun complexe d'infériorité. Ils avaient la tête haute et, à leur titre de Canadiens, ils se savaient égaux sinon supérieurs aux citoyens des autres pays avec lesquels ils venaient en contact. Il en fut de même à l'égard des militaires de la seconde Grande Guerre. S'il existe un complexe d'infériorité au pays, on ne le trouve certes pas chez les gens qui ont contribué à la grandeur du Canada. Si ce sentiment existe, c'est sans doute chez ceux qui n'ont pas vu la nécessité d'assumer une partie du fardeau.

En terminant, je rappelle deux points. D'abord, quoi qu'on fasse, on verra, j'espère, à protéger les petites provinces qui ne sont pas en mesure, du point de vue de la population ou des finances, d'assurer leur propre protection. Les gens de ma province se tournent toujours vers le Conseil privé lorsqu'ils ont besoin de protection. Je ne doute pas qu'on donne suite aux intentions du Gouvernement. Je suis également convaincu qu'il apportera toutes les modifications qu'il désire. Je le prie, toutefois, de songer alors aux petites provinces. Nous préférierions

[M. Brooks.]

qu'on demande l'avis des provinces et j'estime qu'il faudrait le faire à l'égard des questions ayant des répercussions sur leur avenir.

Quelles que soient les modifications apportées à la constitution, j'espère que dans le cadre de cette constitution, le Canada deviendra une nation puissante et qu'à l'avenir, on ne puisse pas parler de complexe d'infériorité. Nous n'en avons pas souffert jusqu'ici. Je crois que le destin de notre pays est de devenir la plus puissante des nations du Commonwealth. Quoi que fasse le Parlement, j'espère qu'il le fera dans ce dessein.

M. Jean-François Pouliot (Témiscouata): Monsieur l'Orateur, j'ai l'intention d'être bref. Je n'ai pas de citations tirées de défunts ou de gros livres. Depuis le début du présent débat, on a cité à l'envi de gros bouquins ou les discours d'illustres défunts. Cela fournit matière à des lectures intéressantes. Cependant, si nous allons persister dans cette voie, je crois qu'il vaudrait mieux nous transporter à la bibliothèque ou à la salle de lecture, afin que chacun ait l'occasion de devenir rat de bibliothèque.

J'aime mieux entendre une opinion personnelle exprimée par un de mes collègues. Voilà pourquoi j'ai tant goûté la première partie du discours de l'honorable député de Royal (M. Brooks) où il a exprimé les griefs des provinces Maritimes. Quoique je sois grand admirateur de sir Wilfrid Laurier et de l'autre monsieur qu'il a cités, le moment est venu, à mon avis, d'examiner la proposition dont nous sommes saisis. J'ai déjà félicité le premier ministre (M. St-Laurent) du courage dont il a fait preuve en voulant modifier ainsi la constitution. La tâche est difficile. Mais où serions-nous, si nous avions suivi la proposition que M. Beauchesne a faite en 1935 au comité: chercher à rédiger une constitution dans une assemblée constituante de 225 membres? Qui pourrait penser à une chose pareille? Il se passerait ce qui s'est passé en France au temps de la Constituante. Ce serait le chaos, la tour de Babel. Il ne pourrait en être autrement.

On n'ignore pas que le travail de beaucoup doit être précédé du travail de quelques-uns, voire du travail d'un seul. Il en est qui préparent des avant-projets de loi ou des mémoires à l'intention du comité, de façon à assurer l'unité ultérieure des travaux. Il faut une directive; il faut un commencement. Commençons d'abord par la décision afin d'offrir ensuite quelque chose à l'organe législatif compétent.

Des députés de l'opposition, brillants avocats, ont fait entendre des plaintes. Selon eux il faudrait que cette question soit étudiée